

*Question présentée par la députée :*  
*Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 21 février 2013*

## **Question écrite urgente**

**L'office cantonal de l'emploi (OCE) considère-t-il vraiment que les chômeurs sont des fraudeurs, des profiteurs et des fainéants en puissance ?**

Il était une fois, à Genève, une personne ayant perdu son emploi...

Elle décide donc d'aller s'inscrire au chômage. A cette occasion et afin qu'elle comprenne bien quels sont ses droits et ses devoirs, deux petits films d'animation lui sont présentés. En réalité, il s'agit de deux portraits, ceux de Pauline et Robert.

Pauline est la personne « idéale » : mariée, deux enfants, elle a été licenciée pour des raisons économiques et fait le maximum pour se donner toutes les chances de retrouver un emploi au plus vite. Bien évidemment, elle va ainsi pouvoir pleinement bénéficier des prestations offertes par la loi...

Robert, par contre, a décidé de démissionner. De plus, insouciant, il semble vouloir profiter de la vie et tarde à aller s'inscrire au chômage : on le voit portant une chemise à fleur, ainsi qu'en « Tarzan » dans la jungle. Malade, il ne se rend pas à son premier rendez-vous avec sa conseillère et – bien évidemment – sans s'excuser. Plus grave, Robert nous est présenté comme un fraudeur : en effet, il déclare résider chez sa mère à Genève, alors qu'en réalité il habite en France. De ce fait, c'est par le biais de Pôle emploi qu'il devrait toucher des indemnités chômage et non bénéficier des prestations de l'assurance-chômage fédérale et des mesures de réinsertion proposées à Genève. Le film est d'ailleurs clair à ce propos : sur la musique de *Il était une fois dans l'Ouest*, on voit Robert commettre un hold-up et finir couvert de goudron et de plumes...

Tout comme le ton anti-frontalier employé, l'image des chômeurs véhiculée par ce film d'animation est choquante : ainsi, les personnes au chômage seraient des fraudeurs, des profiteurs et des fainéants en puissance.

Ma question est donc la suivante : **le Conseil d'Etat entend-il bien faire au plus vite le nécessaire pour que ce film d'animation ne soit plus diffusé et, également, qu'il soit retiré du site internet de l'OCE ?** Je remercie le gouvernement de sa réponse.